2EME ANNEE — DUCK LAKE, SASK. JEUDI 4 AVRIL 1912 — No. 5

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN, à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)	$1.00
Un an (Etats-Unis)	$1.50
Un an (Europe)	$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)	$0.12
Insertions subséquentes	0.08
Mariage, Décès, Naissance	0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I. *Rédacteur en Chef* — Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Résurrection

(Extrait d'une circulaire de S. G. Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina, le 25 mars 1912)

La raison comprend que le génie, la puissance aillent s'éteindre dans la poussière d'une tombe : elle comprend que les restes des empereurs et des rois peuvent et doivent être confiés à la terre afin d'apprendre aux générations le néant des choses humaines. Mais elle comprend aussi que le tombeau d'un Homme-Dieu devait se dresser, silencieux et vide, au milieu des peuples pour prêcher l'immortalité et la vie future.

Sur le Calvaire, le Vendredi Saint, Jésus-Christ vous montre ce que vous devez souffrir ; à son tombeau, le jour de Pâques, le Christ vous montre ce que vous devez espérer dans le ciel. Ce jour-là, ressuscitez tous à une vie nouvelle qui lui sera toute consacrée.

Et pour qu'il en soit ainsi, tous recevez avec bonheur Jésus-Christ dans vos âmes. Qu'il y ait dans chaque paroisse autant de tabernacles qu'il y a de fidèles. Que pas un de nos catholiques ne manque de faire la communion pascale exigée par l'Eglise.

Offrez-vous tous à Lui, le jour de Pâques ; offrez Lui le passé enseveli dans son sang ; offrez Lui le présent qu'Il sanctifiera ; offrez Lui l'avenir et confiez-le à sa Providence. Offrez Lui votre esprit avec ses lumières, votre cœur paré de tendresse et d'amour, une conscience pure, une volonté énergique, un corps qui porte Dieu. Offrez-vous à Lui et offrez Lui votre diocèse, vos familles, vos enfants, vos sollicitudes, vos inquiétudes.

Puis demandez Lui des grâces ; ses mains sont ouvertes surtout en un si beau jour ; son coeur déborde. Priez les uns pour les autres dans cette charité qui doit unir vos âmes ; priez pour votre évêque, pour vos prêtres ; demandez à Dieu qu'il sachent s'immoler, se sacrifier ; priez pour l'Eglise dont vous êtes les enfants privilégiés ; demandez que dans les sphères diverses où Dieu l'a placée, au foyer domestique, au sein des villes et des Etats, son autorité rencontre toujours ce respect, ce dévouement qui assurent le triomphe du bien public, selon la parole l'Ecriture Sainte, qui attache à la pratique des vertus chrétiennes les prospérités de la terre aussi bien que le bonheur du ciel : *"Pietas ad omnia utilis est ; promissionem habens vitae quae nunc est et futurae."*

Puissent la foi, la charité, la vertu demeurer et et s'affermir au milieu de vous tous pour votre bonheur, pour le repos et la joie de vos familles, pour la paix de votre pays, pour le salut des âmes. C'est là le vœu que Nous demandons à Dieu d'exaucer.

Le Sénat consomme l'iniquité

Juste quinze jours après le fameux vote de la Chambre des Communes sur la question scolaire du Keewatin, le Sénat répétait le même acte de lâcheté en abandonnant le droit des minorités à la merci du plus fort.

Le 26 mars, par un vote de 30 à 13 le Sénat rejette d'abord l'amendement Costigan réclamant qu'une clause fut ajoutée au bill du Keewatin pour sauvegarder les droits de la minorité, droits existants en vertu de lois *impériales, fédérales, constitutionnelles* ou *provinciales.*

Ont voté pour l'amendement Costigan et la sauvegarde des droits de la minorité : MM. Landry, président du Sénat, David, Thibodeau, Godbout, McHugh, Costigan, Coffey, Tessier, Montplaisir Belcourt, Choquette, Cloran et Lavergne, soit treize.

Votent contre l'amendement : 27 Anglais et MM. Dandurand, Larivière et Forget. Ces deux derniers sont les représentants de l'Ouest ; leur conduite est tout à fait étrange.

Le lendemain, d'autres amendements dans le même sens, dont l'un réclame l'appel à la Cour Suprême, sont également repoussés et le bill est adopté tel que proposé par la Chambre des Communes, sans aucune garantie pour le droit des minorités. MM. R. Scott, McKay et Dessaules ajoutent leur vote en faveur de ce nouvel amendement à celui des treize défenseurs du droit, mentionnés plus haut, tandis que MM. Béique et Legris grossissent la majorité des lâcheurs.

Et voilà comment la justice est violée au Sénat comme aux Communes, de sang froid, sans l'excuse d'opportunisme politique cette fois, puisque les sénateurs étant nommés à vie, n'ont pas à craindre les caprices de l'opinion populaire.

Rendons hommage à ceux qui ont pris la défense de nos droits, notamment à MM. les sénateurs Landry, David, Costigan, Belcourt, Choquette, Cloran, Scott, Coffey, McHugh qui ont appuyé leur vote d'éloquents plaidoyers. Le président du Sénat, entre autres a apporté de nouveaux arguments dans le débat, sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Le sort des catholiques du Keewatin est fixé devant les parlements, il ne l'est pas devant le peuple ni devant les esprits droits et sincères

Une injustice a été commise ; tous les catholiques ont le devoir de réclamer et de réclamer sans cesse jusqu'à ce qu'elle soit réparée. "Le devoir, a dit un penseur, est un drapeau qui ne capitule, ni ne recule jamais. Dieu l'a fièrement planté sur les hauteurs de la conscience humaine. Il faut donc le suivre toujours et partout où il se trouve, même sur le chemin du sacrifice."

Nouvelles Protestations du Keewatin

PETITIONS AU GOUVERNEUR GENERAL ET AU SENAT POUR LA JUSTICE ET LE DROIT

Au Gouverneur Géneral

A SON ALTESSE ROYALE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL OTTAWA.

L'HUMBLE REQUÊTE DE LA MINORITÉ DU KEEWATIN

EXPOSE respectueusement :

1o. Qu'une proclamation royale du 6 décembre 1860, "assure que, sous l'union avec le Canada, tous les droits et privilèges civils et religieux (des habitants) seront respectés."

2o. Que cette proclamation royale amena le pacte du 3 mai 1870.

3o. Que ce pacte du 3 mai 1870, conclu entre les représentants du gouvernement et les délégués du Nord-Ouest, est un pacte bilatéral qui ne peut prendre fin que du consentement des deux parties contractantes.

4o. Que ce pacte comprenait ce qui est devenu depuis le Keewatin.

5o. Que l'acte du Manitoba vent l'accomplissement du pacte vis-à-vis les populations comprises dans la province du Manitoba.

6o. Que l'acte fédéral de 1875, qui donne une organisation civile et politique aux populations non comprises dans le Manitoba, mais vivant dans les territoires cédés au Canada, en 1870, accomplit vis-à-vis de ces populations, les obligations qui découlent du pacte de 1870.

7o. Que en vertu de ce pacte 1870 et de cette législation 1875, l'existence des écoles confessionnelles séparées fut garantie dans toute l'étendue des territoires.

8o. Que le Conseil Privé a reconnu (1895) le pacte de 1870 comme pacte parlementaire.

C'EST POURQUOI

Les soussignés :

PROTESTENT contre la législation qui viole le pacte parlementaire, bilatéral, sans le consentement, et contre la volonté de l'une des parties, malgré les pétitions antérieures adressées à l'honorable Premier et au Sénat, à l'effet de conserver les droits civils et religieux des habitants du Keewatin.

PROTESTENT contre leur annexion forcée au Manitoba, au mépris du droit des gens.

ET DEMANDENT au nom du droit des gens l'exécution des obligations qui découlent du pacte de 1870.

ET VOS REQUÉRANTS NE CESSERONT DE PRIER.

LEPAS, 26 MARS 1912.

Au Senat

A L'HONORABLE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
ET AUX HONORABLES MEMBRES DU SÉNAT,
OTTAWA.

L'HUMBLE REQUÊTE DES SOUSSIGNÉS, MINORITÉ DU KEEWATIN

EXPOSE respectueusement :

1o Que le projet d'annexion du Keewatin à la Province du Manitoba a été accepté par la Chambre des Communes sans assertion de clause protectrice des droits scolaires des minorités aux écoles séparées,

2o. Que les minorités du Keewatin ont des droits incontestables basés sur la lettre et l'esprit de la Constitution.

3o. Que la négligence du gouvernement a donné aux pétitions que les minorités du Keewatin lui ont adressées à cet effet, a pu seule faire supposer que la minorité n'avait pas de droits acquis.

4o. Que, en de telles circonstance, la négation de droits acquis ou de l'usage du droit, revient à la négation du droit constitutionnel.

5o. Que l'insertion d'une clause protectrice de ces droits était le seul moyen de sauvegarder ces droits.

6o. Que l'omission d'une telle clause enlève indirectement ces droits constitutionnels, dans le cas, puisqu'il s'agit d'annexion

7o. Que les minorités du Keewatin n'obtiennent pas franche justice en cette question.

8o. Que le principe d'égalité des races et de croyances devant la loi, qui est la base de la Constitution et lui garantit sa force, se trouve être sacrifié et complètement méconnu, exemple sans précédent dans l'histoire du Canada.

9o. Que les minorité annexées contre leur gré, nonobstant la pétition faite à ce sujet à l'Honorable Premier, ne doivent ni ne peuvent, dans une question qui touche au droit naturel et sacré de l'éducation, renoncer à proclamer, réclamer, défendre et soutenir leurs droits aux écoles séparées jusqu'à ce que justice leur soit rendue,

10o. Que le projet d'annexion du Keewatin au Manitoba sera ainsi une source de troubles et de luttes, un conflit de croyances religieuses, qui, plus qu'un simple conflit de race, sera de nature à se généraliser, engendrer la division et le malaise parmi les différentes classes de citoyens,

C'EST POURQUOI

Par amour pour la paix, la bonne harmonie, le bon ordre et la prospérité du pays.

Par respect pour l'intention des auteurs de la Confédération qui voulaient "toutes les minorités sur un pied d'égalité devant la loi" et protégeaient les minorités "partout où elles se trouvent".

Par respect pour le droit naturel de l'éducation,

La minorité du Keewatin demande respectueusement et instamment que les Honorables Membres du Sénat, qui ont a se prononcer en dernier lieu, s'inspirent des principes qui font la base et la force de la Constitution, refusent de sanctionner de leur suprême autorité un projet de loi insuffisant à conserver l'égalité de tous les citoyens et propre à semer la division, la discorde, la lutte et à nuire ainsi au bien de la Puissance du Canada.

ET VOS REQUÉRANTS NE CESSERONT DE PRIER.

LEPAS, 22 MARS 1912.

Singulière attitude du "Catholic Register" et de la "Tribune"

Au milieu de la défaillance universelle dans le monde des politiciens au sujet de la question scolaire, nous avons eu la joie d'observer que la plupart des journaux catholiques français ont suivi la politique de raison et de courage qui seule peut imprimer à la majorité cette fermeté de conduite qui peut rattacher les esprits, les élever, dominer toutes les divergences, donner un corps et une masse à l'opinion.

Mais les catholiques de langue anglaise, à Toronto ou à Montréal, qui n'ont pas l'avantage de recevoir d'autre feuille que le *Catholic Register* ou la *Tribune,* ne seront guère renseignés sur la question scolaire du Keewatin.

L'organe torontonien de la *Church Extension,* durant toute la campagne, a gardé de Conrad le silence prudent . . . et combien brave ! Il s'est contenté de quelques rapports parlementaires où il semble plutôt approuver la reculade du gouvernement. Voici ce qu'il disait par exemple dans son numéro du 21 mars : "Le peuple comprendra mieux maintenant l'inutilité des garanties impériales ou fédérales restreignant les pouvoirs conférés à un parlement ou à une législature dans un pays libre."

The Tribune, plus cynique, prend fait et cause pour les lâcheurs et lance cette botte au *North West Review* qu'elle rend responsable de toute l'agitation : "Les autres parties du Canada, gémit-elle, vont souffrir et voir leur paix et leurs intérêts, compromis par une question manitobaine, et ce, par le fait des mauvaises tactiques d'un journal, qui est loin de représenter tout l'élément catholique."

Oh ! la ! la !

L'assemblée des Catholiques de LePas le 21 mars 1912

Minutes de l'Assemblée

Le R. P. Fafard, curé de la paroisse, propose, secondé par M. A. H. de Trémaudan, que Mgr Charlebois, Vic. Apostolique du Keewatin, soit élu président de l'assemblée.

M. Hunter propose, secondé par M. Poirier, que M. A. H. de Tremaudan soit secrétaire. Adopté à l'unanimité.

But de la réunion

En annonçant l'objet de l'assemblée qui est de considérer la position actuelle de la question scolaire au point de vue de la minorité dans la partie du Keewatin qui doit être ajoutée incessament à la province de Manitoba, Monseigneur fait remarquer que, la

(A suivre en 2me page).

L'assemblee des catholiques de LePas le 21 mars 1912

(Suite de la 1ère page)

réunion n'a rien qui puisse lui donner une apparence politique. Il s'agit seulement de nommer un comité permanent catholique qui puisse s'occuper constamment des intérêts de la minorité catholique dans le Keewatin, tant pour les écoles que pour les autres droits, et comme début, de préparer et signer une pétitition adressée au Sénat canadien le priant de refuser sa sanction au bill de l'élargissement des frontières de Manitoba, à moins que les droits de la minorité dans le Keewatin, aussi bien protestante que catholique, soient sauvegardés.

Monseigneur demande alors au R. P. Fafard de vouloir bien donner à l'assemblée l'historique de la question scolaire.

Historique de la question scolaire

Le R. P. Fafard : Le bill de l'agrandissement des frontières du Manitoba a été lu pour la troisième fois à la chambre des députés à Ottawa, mais il ne contient aucune clause qui sauvegarde les droits de la minorité dans le territoire que nous habitons. Autrefois le pays appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1870, le Canada acheta pour 300,000 livres tout ce pays, moins un vingtième des terres de culture que la Compagnie se réserva. A cette époque fut fondée la Province du Manitoba. En 1875, ce qui restait du territoire vendu par la Compagnie au Dominion fut formé en ce qu'on nomma les territoires du Nord-Ouest. La proposition fut faite par le grand homme d'Etat, feu l'Honorable Edward Blake, et fut adoptée à l'unanimité par le parlement de l'époque. L'acte incorporant ces territoires comprit une clause assurant aux minorités leur droit à des écoles de leur choix. En 1876 le Keewatin fut détaché temporairement des territoires, et nos adversaires prétendent qu'alors nous perdîmes ces droits. En 1877 une partie de ce même district fut attaché au Manitoba, et de nouveau, en 1881, ce Territoire fut diminué en faveur de cette province. En 1884 ce qui en restait fut rattaché aux territoires du Nord-Ouest, et en 1905 ce qui restait de l'Amérique Britannique du Nord, en dehors des provinces et du Territoire du Yukon, forma les territoires du Nord-Ouest actuels, de sorte que même si nous avons perdu nos droits en 1876, nous les avons recouvrés en 1884 et en 1905. Or dans l'acte qui établit les Territoires du Nord-Ouest en 1905 il y eut une clause insérée, garantissant à la minorité catholique ou protestante, ses droits à des écoles confessionnelles et cette clause n'a jamais été révoquée par le Parlement d'Ottawa.

Il semble donc étrange que les gens puissent aujourd'hui différer d'opinions à cet égard. D'après l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, le Commissaire n'a le droit de passer des ordonnances pour le gouvernement de ces Territoires que s'il lui est adjoint un conseil, lequel doit être nommé par le Gouvernement Fédéral. L'automne dernier, une requête fut envoyée par la minorité catholique de LePas pour une école séparée. Cette requête fut remise par le commissaire au gouvernement fédéral qui n'agit point, et ne nomma point le conseil nécessaire : et parce que le gouvernement n'a pas rempli son devoir, on nous dit que nous n'avons pas de droits acquis, n'ayant pas d'école établie d'après les règlements pourvus dans l'acte qui nous régit. Mais à qui la faute ? Et d'ailleurs, nos législateurs ne confondent-ils pas l'usage du droit et le droit lui-même ? La cause est maintenant perdue à la Chambre des Communes. Il reste le Sénat composé d'hommes nommés à vie, qui par conséquent, peuvent et devraient agir sans parti pris, et sans politique. Nous voulons prier le Sénat de refuser sa sanction au Bill de l'agrandissement des frontières du Manitoba.

Dans toutes les parties du pays, les catholiques s'unissent pour protester contre le déni de justice qui vient de se commettre à la Chambre des Communes, et aider la minorité du Keewatin à conserver ses droits. Nous voulons leur montrer que nous apprécions ce qu'il faut pour nous. Unissons-nous donc ; oublions nos différences politiques, et luttons pour reconquérir ce qui nous appartient par un principe de justice basé sur la Constitution. La formation du Dominion n'a été possible que par le fait que les Pères de la Confédération ont pu convenir que les droits des minorités seraient à jamais préservés : cet esprit des Pères de la Confédération doit demeurer tant que le Canada existera.

L'esprit de la Constitution

A la demande de Monseigneur, M. P. Grisé lit la traduction d'une lettre adressée à la presse canadienne par un protestant de langue anglaise, M. Boyd.

Monseigneur : L'auteur de cette lettre vous montre clairement que selon lui, non seulement le droit établi par la Constitution, mais aussi l'esprit devrait être préservé. De toutes les provinces du Dominion le Manitoba est la seule où la minorité ne soit point protégée sur la question de l'éducation. Cette question est la seule qui désunisse de façon sérieuse les Canadiens, à quelque langue et à quelque religion qu'ils appartiennent. Qu'on accorde les droits que les catholiques réclament en se basant sur la Constitution et l'union règnera.

Monseigneur ayant invité les personnes présentes à dire quelques mots d'approbation ou de remarque au sujet de ce qui avait été dit, M. Paradis insista sur l'union dans la lutte pour conserver nos droits, rappelant en passant cette belle parole de Mgr Taché: "Mes amis luttez, moi je passerai, mais il en viendra d'autres pour prendre ma place. Unissez-vous autour d'eux."

M. Hunter ajouta quelques mots d'approbation, ainsi que M. Cuillerier.

Il faut oublier toute politique

M. A. H. de Trémaudan engagea les membres de l'assemblée à oublier toute politique quand le moment de conserver des droits tels que ceux qu'on veut aujourd'hui nous enlever se présente. Si en 1896, on avait eu un peu moins de confiance dans les belles paroles des politiciens d'alors, la position aujourd'hui serait sans doute bien différente de ce qu'elle est.

Monseigneur ayant abordé la question d'organisation, le R. P. Turquetil montra l'importance de la formation d'un comité permanent afin que la grande question des écoles puisse être constamment devant les intéressés et aussi afin que l'on ne s'attende pas les uns les autres. Une fois formé, le comité se tiendra constamment au courant de ce qui se passe, et lorsqu'il faudra agir, il sera là pour le faire et avertir les autres. Il est naturellement de toute importance que l'on nomme de bons membres.

Formation d'un Comité Permanent

Monseigneur ajoute quelques mots et explique comment on forme en ce moment des comités semblables dans toutes les parties du Canada, ce qui nous donne de l'espoir. C'est bien le moins que nous, les principaux intéressés, nous y mettions du nôtre.

Sa Grandeur propose que l'on nomme ce Comité *Le Comité de l'Association Catholique de LePas.* La proposition ayant été reçue par des applaudissements, le nom est adopté d'office.

Officiers du Comité

Le R. P. Fafard ayant proposé Mgr Charlebois comme président d'honneur, M. A. H. de Tremaudan seconde la proposition qui fut reçue par des applaudissements et adoptée.

A. H. de Tremaudan propose, secondé par M. Hunter, que le R. P. Fafard soit président. Adopté à l'unanimité.

L. Cuillerier, senior, propose, secondé par M. Paradis, que le Dr Larose soit vice-président. Adopté à l'unanimité.

M. Hamand propose, secondé par L. Cuillerier, que A. H. de Trémaudan soit secrétaire. Adopté à l'unanimité.

A. H. de Trémaudan propose, secondé par M. Tremblay, que M. L. Cuillerier soit membre du comité. Adopté à l'unanimité.

L. Cuillerier propose, secondé par M. Tremblay, que M. Fisher soit membre du comité. Adopté à l'unanimité.

L. Cuillerier propose, secondé par P. Ducharme, que M. St Gedard soit membre du comité. Adopté à l'unanimité.

Le R. P. Fafard ayant été prié par Monseigneur de lire la résolution préparée pour envoyer au Sénat, la petition fut adoptée à l'unanimité par de forts applaudissements.

Après que Monseigneur eut remercié ceux qui étaient venus nous encourager de leur présence et qu'il eut encore une fois recommandé l'union dans la grande lutte qui s'engage, l'assemblée s'unit dans le chant national : O Canada.

En terminant un vote de remerciements pour Monseigneur et le P. Fafard fut adopté à l'unanimité par les applaudissements de l'assemblée.

Le Secrétaire :

A. H. de TRÉMAUDAN

A propos du mot "Révolution"

Un mot d'explication

Je ne suis pas peu surpris de voir nos jeunes amis de St-Boniface,(1) s'offusquer si fort du mot "révolution" que j'ai employé une fois pour désigner les troubles de la Rivière Rouge(2). Je crois qu'il y a là un excès de zèle, malgré toute la bienveillance qu'on apporte dans la critique.

Je pensais que "révolution" — quoique pris généralement en mauvaise part — signifiait surtout *changements brusques, bouleversements*, et je le croyais assez approprié à notre situation, nous peuple si paisible jusqu'alors.

Mais si réellement ce terme n'est pas appliquable à un soulèvement légitime, alors il ne faut attribuer l'emploi que j'en ai fait qu'à ma connaissance insuffisante du vocabulaire français, comme dit le R. P. Dugré, s.j. (3) et je n'ai aucune objection à ce qu'il soit changé si jamais on ré-imprime ces pauvres "Mémoires."

Je pense que les étrangers même, s'ils ne sont pas malveillants, voyant le ton général de l'écrit et la part que j'ai prise dans l'affaire, ne pourront jamais s'imaginer que je me suis servi du mot en question en mauvaise part. C'est ce que disent d'ailleurs nos amis de St-Boniface.

L. SCHMIDT.

(1) Le Cercle La Vérendrye.
(2) Voir LE PATRIOTE du 8 février 1912.
(3) Directeur du Cercle La Vérendrye.

Conte Canadien

Les Paques d'un vieux réfractaire

(Le Messager du Sacré-Cœur.)

La débâcle avait été particulièrement hâtive. Un des premiers soirs d'avril, à la Tête-du-Lac, au moment où les enfants sortaient de l'école, un formidable craquement attira tous les yeux au rivage : la glace du lac St-Pierre se mettait en mouvement. L'immense plaine blanche, sillonnée de chemins jaunis bordés de balises, pivotait sur elle-même, frottait sur la grève qu'elle labourait profondément, s'émiettait sur les bords en blocs énormes qui s'empilaient et formaient autour du lac une gigantesque ceinture de cristal. Les banquises tournoyait, hésitaient quelque temps, puis s'engageaient dans le courant et disparaissaient vers le fleuve.

Tout le village de la Tête-du-Lac, au seuil des portes, groupé sur le chemin, épiloguant, pronostiquant, se réjouissait de voir partir l'hiver. Au-dessus du peloton principal, en face du couvent, émergeait une casquette marine campée sur une grosse figure que soulignait un collier de barbe grise. C'est de là, évidemment, que sortaient les oracles. Michel Bourret, pilote en retraite, maintenant gardien du phare flottant qui passait la saison de navigation à l'entrée du lac St Pierre, parlait de la débâcle comme d'une affaire personnelle. C'était bien la soixantaine qu'il voyait. Il annonçait comment les choses allaient marcher : dans deux jours le lac serait libre de glaces et les gens de Sorel installeraient les bouées : le troisième jour, le vendredi saint au soir, il coucherait lui-même au phare.

Il en fut à peu près ainsi. Le mercredi-saint on vit poindre au fond du lac une fumée qui s'approchait très lentement. Le vendredi-saint, de bonne heure, *le Chambly* arrivait, remorquant avec peine le phare No 3 et deux barges dont les vastes poitrines disparaissaient presque entièrement sous les bouillons d'écume. On fit halte à trois milles du rivage.

Dans l'après-midi, Michel, son aviron sur l'épaule, un sac de provisions d'une main, un gros pain sous le bras, se dirigeait vers la rivière où son canot l'attendait. Il allait prendre son poste. Désormais, jusqu'à la Sainte-Catherine prochaine, par beau et mauvais temps, il passerait les nuits sur le lac. De temps en temps on le verrait venir renouveler ses provisions, puis retourner à son ermitage où, presque toujours seul, il s'occuperait à de menus travaux de menuiserie.

Quand il passa devant l'église, le curé lui dit un bonjour amical. Michel répondit à peine et détourna la tête. Quelques minutes après, le vieux prêtre regardait tristement la barque glisser entre les berges et déboucher en plein lac. "Hélas ! se dit-il, ce n'est pas encore pour cette année !" Michel n'avait pas fait ses Pâques depuis déjà bien longtemps.

Le vieux pilote, bien que brave homme, charitable et dévoué, n'avait jamais été dévot. Un peu ivrogne, impatient et jureur comme d'autres de son métier, il avait subitement cesser de fréquenter les sacrements pour un prétexte des plus futiles. En regardant s'amincir le canot entre les deux filets d'argent qu'il faisait courir à ses côtés, le curé se rappelait, pour la centième fois, la scène qui avait engendré le mécontentement de son paroissien.

C'est à la sacristie, pendant une vente de bancs d'église. Michel avait mis son banc à l'enchère, espérant le racheter à de meilleures conditions. Le marguiller en charge avait si bien fait monter les prix que le vieux marin ne put ressaisir le banc de famille qu'en le payant deux fois plus cher. Il vit là une manœuvre du curé et conçut une de ces rancunes qui ne pardonnent pas. En vain l'excellent monsieur Labonté avait-il multiplié les avances et les services, le vieux boudeur était resté refractaire. Chaque année voyait renouveler les mêmes démarches du curé suivies des mêmes refus. A l'approche des grandes fêtes, à Noël, à Pâques surtout, comme il guettait l'occasion de glisser une bonne parole, comme il inventait de ruses, parfois habiles, pour ramener à Dieu cet entêté !

Les paroissiens souffraient aussi de l'égarement d'un homme qu'ils estimaient pour la franchise et ses bonnes histoires. La bonne Marie Bourret en avait dit des *Ave* pour la conversion de son vieux : rien n'y faisait. La vanité du bonhomme semblait même flattée de voir qu'on attachait tant d'importance à sa personne. Il avait bien donné, récemment, quelques vagues promesses, mais voici que la précocité du printemps le délivrait de la communion pascale.

Le cœur du prêtre en fut bouleversé. Pour dérober ses larmes à des passants qui approchait, il entra dans l'église. Tout y rappelait le deuil et la désolation. Devant le tabernacle ouvert se dressait un grand crucifix. Du violet jeté sur les statues, épinglé au cadre des tableaux ; point de chandeliers sur les autels, point de tapis au sanctuaire, point de nappe à la table de communion. Dans les bas-côtés, quelques dévotes faisaient le chemin de la croix : le sacristain balayait au jubé, déplaçant les bancs avec tapage. Le curé s'affaissa sur la balustrade, oubliant tout pour ce Michel qui, là-bas, avironnait vigoureusement vers sa nouvelle demeure.

***

Le lac était d'un calme absolu. L'eau noire reflétait les objets avec une netteté surprenante. Au sud-ouest une trouée fauve à travers de gros nuages inoffensifs laissait deviner le soleil. Michel distinguait maintenant les diverses parties du phare, le chaland court et trapu, la grosse tour carrée qu'il portait et le cylindre de verre où reposaient les fanaux. De loin, le tout apparaissait comme une grosse poupée, toute raide dans sa toilette blanche largement bordée de rouge, avec passements et capote de même couleur. Autour on voyait s'agiter des hommes et des chaloupes. Le petit remorqueur voltigeait du phare aux barges et des barges au phare, jetant son cri clair aux échos, lançant bruyamment sa vapeur, tout glorieux des flots d'écume qu'il soulevait dans sa course.

Les Sorelois prodiguèrent les bonjours à leur vieux camarade et les travaux se poursuivirent avec ardeur. On se pressait. Ces braves gens de Sorel voulaient passer le jour de Pâques à la maison, et l'on avait beaucoup à faire. A la nuit tombante le phare était en place et deux ancres étaient assujetties. On jeta la troisième au hasard et l'on partit pour distribuer les bouées vers le bas du fleuve, comptant parfaire l'installation au retour.

Le lendemain, samedi saint, le temps n'avait guère changé. Toujours le même calme plat, la brume légère et les gros nuages immobiles. Michel faisait son ménage avec bonne humeur, préparait ses lampes, rangeait ses meubles. De la côte arrivaient des bruits de marteaux ou de voitures, des aboiements de chiens, des cris d'enfants jouant sur le rivage. Tout à coup, vers dix heures, éclata le son des cloches. Michel, au sommet de la tourelle, prêta l'oreille. Bientôt d'autres carillons montèrent sur le fleuve : les cloches revenaient de Rome et chantaient l'*Alleluia*. Tout autour, de Nicolet et de la Baie du Febvre, d'Yamachiche, des Trois-Rivières, de Sainte-Angèle et de Saint-Grégoire arrivaient des gerbes d'harmonie. Des voix tonnaient majestueusement, d'autres claironnaient avec vigueur, d'autres chantaient, légères et babillardes. A ce moment, une fusée de rayons s'échappa des nuages, dorant légèrement les flots, les champs jaunis et les fermes blanches qui s'égremaient autour du lac. C'était la joie de Pâques qui descendaient sur terre. Michel ne peut se défendre d'une douce émotion. Les années précédentes, tout entier à son rôle d'esprit fort, il s'était garanti sous un masque d'indifférence. Aujourd'hui le charme religieux le prenait au dépourvu. Adouci par tant de choses qu'il aimait, les harmonies éparses, la douceur de la lumière, les senteurs de printemps qui s'élevaient des eaux et des campagnes, il se laissait aller aux souvenirs. Présentement, dans les églises, c'étaient les chants joyeux, le bruit des orgues, le cierge pascal, les vêtements dorés et les nuages d'encens ; dans les villes, c'étaient les roses de Pâques aux vitrines des boutiques aux étaux des bouchers, aux harnais des chevaux ; c'était, chez les chrétiens, la joie d'une conscience purifiée, la fin des jours de pénitence : c'était partout le retour du printemps et des jours d'allégresse. Seul, dans son isolement, Michel n'aurait point sa part des réjouissances universelles. Ces réflexions durèrent peu, cependant : elles s'évanouirent avec le son des cloches, et le bonhomme poursuivit son traintrain.

Sur le soir le vent fraîchit. Une ligne sombre accourut du sud-est, à la surface des eaux. Le lac, jusque-là poli comme une glace, se glissa en rides infinies. Un clapotement délicat se fit entendre sur le chaland, les chaînes grincèrent dans les écubiers, le phare pivota et se mit à caracoler légèrement. Michel comprit, à cette mobilité, que la troisième ancre, simplement jetée à l'eau, laisserait joliment danser cette coque si peu faite pour supporter la vague. Le temps n'était pas rassurant. Déjà des sillons se creusaient sur le lac et se mouchetaient de blanc. Le vieux marin plongea son regard vers le bas du fleuve et ne distingua rien de certain. Les fumées qui barbouillaient l'horizon pouvaient être celles des scieries des Trois-Rivières tout autant que celles du Chambly.

(A Suivre)

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE V

LES TROUBLES DE LA RIVIÈRE ROUGE

(1868-69-70)

(Suite)

M. Bunn prit dès lors sa résidence au milieu de nous comme représentant des Anglais dans l'exécutif, et on nomma les délégués à envoyer à Ottawa. Ce furent le Juge Black, le Rév. J. N. Ritchot et Alfred Scott.

Mais avant leur départ, il fallut faire face à une nouvelle crise, et à de nouveaux troubles.

Schultz, aussitôt échappé, avait une vengeance à satisfaire, de même que Scott, évadé lui aussi. Le premier dans le bas de la Rivière Rouge, et l'autre au Portage, le foyer le plus turbulent et le plus haineux, se mirent à rassembler des hommes pour venir donner l'assaut au Fort, délivrer les prisonniers et exterminer Riel et ses gens.

Ces deux partis firent leur jonction à l'église, dite du "Milieu" de la paroisse St Paul, à une dizaine de milles de nous. Ils nous envoyèrent de là une sorte *d'ultimatum*. Un de leurs envoyés était Thomas Norquay, le frère de John qui fut célèbre plus tard. C'était le 16 février.

Une grande animation régnait parmi nous, comme bien on pense, et tous les préparatifs étaient faits pour repousser une attaque. Nous avions mis des hommes à l'évêché, d'où la première agression pouvait se faire, à cause du bois qui, partant de cet endroit jusqu'aux établissements anglais à l'est de la rivière, cacherait les mouvements de l'ennemi et son approche.

Riel répondit à la lettre des Anglais d'une manière ferme et sans tergiversation :

"Nous ne voulons pas la guerre, mais si vous la voulez absolument, vous l'aurez. Nous sommes prêts. Nous délivrerons les prisonniers quand nous le jugerons à propos."

Telle fut la substance de sa réponse.

Mais l'ennemi n'attaqua pas. Il se dispersa, au contraire.

Le lendemain dans la matinée, on vit passer une partie des hommes du Portage dans la prairie, en arrière de Winnipeg. Nos hommes, furieux de cette longue nuit passée dans l'attente et l'anxiété, partirent à leur rencontre, Lépine en tête comme toujours. Ils les firent tous prisonniers. Ils étaient 48 -- Scott et le major Boulton étaient parmi eux.

Celui-ci passa devant le conseil militaire et fut condamné à mort, mais il fut gracié peu après, par l'intercession du clergé et d'autres personnages influents, bien disposés envers le Gouvernement Provisoire.

Mais l'autre, Scott, qui ne montrait pas les mêmes bonnes dispositions, et, au contraire, agissait en toute occasion comme un véritable énergumène, fut fusillé le 4 mars. Toute intervention en sa faveur fut inutile. —Il fallait d'ailleurs donner un exemple de sévérité, en même temps que de fermeté.

Je ne m'arrêterai pas à essayer de justifier cette exécution, dont le peuple d'Ontario s'est servi pendant si longtemps pour soulever les préjugés et la haine, non seulement contre les Métis, mais contre tout ce qui était français et catholique. Je crois qu'aujourd'hui tout homme désintéressé concède que Riel et son gouvernement avaient parfaitement raison d'en agir ainsi. Ce gouvernement était le seul du pays, il avait été établi et reconnu par ses représentants.

N'avait-il pas le droit de mettre à mort, comme font tous les gouvernements, ceux qui troublent la paix, et ne cherchent que séditions et massacres ?

C'est sur ces entrefaites qu'arriva Mgr Taché, de Rome, d'où le gouvernement canadien l'avait fait venir. Il était porteur, lui aussi, de lettres et de documents provenant des autorités fédérales. Mais il venait un peu tard, puisque tout était arrangé maintenant dans la colonie.

Cependant une session de l'Assemblée fut convoquée pour entendre Sa Grandeur. Cette assemblée, composée de vingt-huit représentants, tant anglais que français, fut choisie aussitôt après la grande assemblée pour passer les règlements et ordonnances que la situation requerrait. Elle revisa par la suite ceux de l'ancien Conseil de l'Assiniboine, et les remit en force.

Le 15 mars, Mgr Taché fut invité à exposer ses vues et celles du Canada devant cette assemblée, et en son honneur la moitié des prisonniers furent élargis, tandis que le reste le fut aussi quelque temps après.

C'est alors que les délégués partirent pour Ottawa. On va voir que de nouvelles complications nous attendaient à leur occasion.

Mais avant de les raconter, disons que le 9 avril, Riel lança une proclamation, déclarant que tout était revenu à l'état normal dans le pays, que les routes publiques étaient ouvertes à tous, que la Compagnie de la Baie d'Hudson allait rouvrir son magasin au public, qu'elle remettait ses billets en circulation comme par le passé à la valeur de l'or. Enfin qu'une amnistie complète était accordée à tous ceux qui voudraient obéir à l'autorité reconnue.

Après cela, presque tous les Métis retournèrent dans leurs maisons.

Les hivernants arrivèrent, et firent leurs marchés comme à l'ordinaire avec la Compagnie.

Tout était tranquille enfin, et on respirait à l'aise, après tant de troubles et d'anxiété.

C'est vers ce temps-ci que je mettrai l'incident Pillard, dont j'ai dit un mot plus haut.

(A Suivre)

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU
PAR
LE FRANC-TIREUR
Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

VIII

UNE PREMIÈRE VICTIME

(Suite)

—Sois tranquille, mon vieux !.. et il recommençait à dormir.

Après une demi heure environ de cette marche monotone, on arriva dans les hautes dunes.

Là, tous les cavaliers devaient se cramponner à la bosse de leur chameau, sous peine de se voir aussitôt désarçonné.

L'ami Moreau se tenait aussi, mais très mollement comme un homme qui dort.

Mal lui en prit.

A une descente rapide, son chameau fit un faux pas, oscilla un instant, puis monture et cavalier roulèrent dans le ravin à environ dix mètres de profondeur.

—Holà, garçon, faut pas t'emballer comme ça, s'écria Dorel, ça pourrait être malsain !

Mais Moreau ne l'écoutait pas, tout occupé qu'il était à se tâter les membres et croyant encore sortir d'un mauvais rêve.

A quelques pas de lui, sa monture gisait sur le côté avec tout son chargement et faisait des efforts désespérés pour se remettre debout.

Le cavalier était sain et sauf, mais en voulant relever le chameau, on s'aperçut qu'il avait la patte cassée.

Que faire dans le désert d'un chameau qui a la patte cassée ?...

—Abattez-le, dit l'adjudant, je n'ai pas envie qu'il retarde la marche.

Deux coups de fusil retentirent, l'animal râla une dernière fois, se débattit un instant et tout fut dit.

—Pauvre bête !... murmura Moreau tout ému.

—Allons, vous, s'écria l'adjudant, pas tant de sentimentalité, choisissez-en un autre et grimpez dessus vivement.

Moreau obéit, mais il ne put s'empêcher de jeter en partant un dernier regard sur l'innocente victime qu'on venait d'immoler sous ses yeux et qu'on abandonnait ainsi à la dent des chacals et des hyènes.

Ce ne devait pas être la dernière, hélas, et il était bien loin de soupçonner à cette heure tous les cadavres qui allaient bientôt s'échelonner sur sa route.

IX

FAUSSE ALERTE ET COMBAT

Il y avait ce soir-là grande rumeur au camp. Des Arabes avaient été vus dans l'après-midi, sur les dunes environnantes, faisant au moyen de leurs burnous des signaux de rassemblement à des partisans invisibles.

On savait ce que cela voulait dire et comme on se trouvait depuis quelques jours en territoire ennemi, on se tenait sur ses gardes.

Les munitions avaient été distribuées plus abondantes à tous les hommes armés, des sentinelles avaient été placées près de toutes les tentes et trois petits postes, composés chacun, d'un caporal et de quatre hommes, veillaient à cent mètres environ du lieu de repos, avec mission d'avertir au moindre mouvement anormal qui se produirait, et au besoin d'ouvrir le feu.

Jusqu'à minuit, le temps était superbe. Un magnique clair de lune permettait de voir au loin presque aussi facilement qu'en plein jour.

Et Moreau, montant la faction près de ses deux compagnons endormis, était infiniment plus ému de la beauté du spectacle qu'il avait sous les yeux, que de la pensée d'un combat corps à corps contre une bande fanatique et sauvage.

Vers deux heures du matin, le vent s'éleva tout à coup.

Des tourbillons de sable obscurcirent le ciel et le simoun souffla bientôt avec une telle impétuosité qu'il devint impossible de rien distinguer à deux pas devant soi.

Les malheureuses sentinelles ne pouvant rester debout dans la tempête, s'efforçaient de trouver un refuge douteux au pied des tentes, du côté opposé à celui du vent.

Soudain, au milieu de cet ouragan déchaîné, un cri, un seul, retentit formidable et sinistre :

—Aux armes !...

Comme par enchantement, les tentes se soulevèrent et tout le monde fut aussitôt sur pied le fusil à la main.

—Qu'est-ce qu'il y a ?...

On n'y voyait rien et le sable fouettait tous les visages.

—Qui vive ?... cria le caporal du petit poste nord.

Tout le monde écoutait, le doigt sur la détente.

—Qui vive ?... répéta plus fort la sentinelle.

Pas de réponse.

On entendit seulement en ce moment le bruit bien connu de la culasse mobile glissant dans sa rainure et annonçant que l'arme était chargée....

L'adjudant eut un soupçon, il s'élança en avant, suivi des tirailleurs français et, jugeant enfin de la situation :

—Malheur !... cria-t-il, caporal !... ne tirez pas !...

(A Suivre)

Les illusions d'un anglomane

N. B. DÉFENSE à tous ceux qui sont entichés d'un amour excessif pour l'étude de l'anglais, de lire ceci.

Le dialogue suivant est imaginé par M. l'abbé Gaire, le vaillant colonisateur du sud de la Saskatchewan, qui fait publier à Lille en France, un charmant bulletin trimestriel intitulé "Le Défenseur du Canada catholique et français."

(DIALOGUE)

(Suite)

LESAU. — Je dois l'avouer, ces conclusions m'avaient totalement échappé. En me souciant si peu du français pour mes enfants, je ne voyais pas que j'allais directement à l'encontre de leurs intérêts simplement matériels. Cependant, M. Lafranchise, vous m'accorderez que nous devons surtout faire apprendre l'anglais à nos enfants.

LAFRANCHISE. — Vous dites : surtout l'anglais. Pourquoi le mot "surtout" ?

LESAU. — C'est bien simple : c'est parce que la langue anglaise est la plus nécessaire au Canada.

LAFRANCHISE. — Vous faites encore erreur, M. Lesau, et vous l'allez voir en quelques mots.

Et tout d'abord une question : Voulez-vous faire de vos enfants des gens de haute littérature ?

LESAU. — Je veux tout simplement faire de mes garçons des fermiers comme moi, et de mes filles des fermières comme leur mère.

LAFRANCHISE. — Je vous félicite, en cela, de votre sagesse : c'est, en effet, des fermiers et des fermières qu'il nous faut surtout en ce pays dans ce moment. Les pères de famille qui poussent leurs enfants dans cette voie n'auront pas à s'en repentir, tandis que certains, qui visent trop haut pour leurs enfants, auront souvent à regretter d'avoir voulu faire de leurs fils des avocats, des médecins ou des hommes de bureau. Trop souvent ils n'arriveront qu'à en faire des déclassés ou des nullités et, comme conséquence, des malheureux. Mais quelle somme d'anglais, pensez-vous, va-t-il falloir à vos fils pour diriger leurs fermes ? Faut-il beaucoup d'anglais pour conduire les chevaux et charger du foin, du blé ou du fumier, pour traire les vaches et les autres choses du même genre ?

LESAU. — Pour cela, sans doute, mais il y a telle circonstance où il devient nécessaire de savoir l'anglais, par exemple quand on va vendre son blé aux élévateurs, quand on achète des machines, quand on fait des affaires avec les Anglais.

LAFRANCHISE. — Je vous ferai remarquer, tout d'abord, M. Lesau, que quand nous avons la sagesse de nous établir dans des centres français, les acheteurs de grains, les marchands de machines, les agents d'affaires savent généralement s'exprimer en français, et quand ils ne le peuvent pas, comme ils tiennent à garder leurs clients, ils n'hésitent pas à se mettre en mesure de parler le langue de ceux-ci. Au pis aller, en supposant qu'en de certaines circonstances la langue anglaise s'impose en de certains distrits, une science profonde de cette langue est-elle jamais nécessaire ? Certainement non. Même dans ces rares circonstances, un mince bagage de langue anglaise suffit amplement pour se tirer d'affaire, du moment qu'on ne doit pas faire sa carrière dans la haute littérature anglaise.

Mais quand on a l'avantage de vivre dans un centre en majorité français, c'est surtout le français qui s'impose ; c'est, en effet, la langue que nous parlons habituellement qu'il nous convient surtout d'apprendre. Vos enfants ne gèreraient pas mieux leurs fermes s'ils n'apprenaient que l'anglais ; mais si par votre faute ils ignoraient le français, vous auriez parfois l'ennui de ne pouvoir vous faire bien comprendre, et il pourrait bien arriver que vous seriez obligé de parler par interprète à vos petits-fils.

Oui, quand on est sur la voie des abandons, l'on glisse rapidement sur la voie fatale, cela va même plus vite qu'on ne pouvait s'y attendre et parfois la chute devient irréparable. Donnons des exemples : Vous connaissez la famille J., de W. Les parents sont des Canadiens qui savent bien le français ; la mère est même une ancienne institutrice française. Eh bien ! leurs enfants parlent difficilement le français ; ils parlent entre eux l'anglais de préférence, et quand ils disent à leurs amis de leur écrire, ils leur disent : 'Write in English."—Vous connaissez aussi la famille B., de Q. C'est encore une honorable famille de Canadiens-Français. Les parents savent bien le français, mais leurs enfants l'ignorent à peu près complètement. Quand vous leur parlez français, ils vous comprennent difficilement et ils ne peuvent que vous répondre en anglais, et c'est parfois fort ennuyeux pour eux. Quant aux enfants de ceux-ci, il est bien probable qu'ils ne sauront pas un mot de la langue de leur grand père, et ce sera très ennuyeux pour lui et pour eux.

En seraient-ils moins heureux ces enfants de M. B., si celui-ci avait eu soin de leur faire apprendre le français en même temps que l'anglais ; ils n'en sauraient pas moins suffisamment l'anglais et, de plus, ils sauraient bien le français, leur situation serait infiniment meilleure qu'elle ne l'est sans cette fatale méprise d'absurde anglomanie.

(A Suivre)

La Convention française de la Saskatchewan et le Congrès de Québec

Nos lecteurs ayant eu l'occasion depuis quelque temps de prendre connaissance, à tête reposée, des principaux travaux de la Convention française des 27-28 et 29 février dernier, à Duck-Lake, nous n'appuierons pas davantage. Qu'on nous permette toutefois de signaler rapidement quelques-unes des heureuses conséquences que laisse entrevoir ce noble geste patriotique. Ce sera en même temps une invite et un encouragement à toutes les bonnes volontés, pour qu'elles unissent leurs efforts et leurs influences, afin d'assurer l'efficace et permanente réalisation des projets d'organisation que le Congrès a suscités.

L'éveil est donné; ce n'est pas seulement à notre province de la Saskatchewan que se circonscrit le mouvement d'idées qui a fait naître la Convention de Duck-Lake et lui a assuré plein succès, il s'étend à tout l'Ouest canadien; partout il recueille les mêmes adhésions enthousiastes. A la suite de la Saskatchewan, le Manitoba français a eu déjà sa convention, et le mois prochain l'élement français de l'Alberta se réunira à Edmonton en assemblée plénière.

Il faut attribuer une large part du succès de ces réunions à l'impulsion produite en faveur de la concentration effective de toutes les forces nationales, par la convocation du grand Congrès de la langue française à Québec..

On constate d'ailleurs le même réveil patriotique chez tous les groupes français de l'Amérique, dans l'Acadie, dans l'Ontario, dans la Nouvelle-Angleterre et jusque dans la lointaine Louisiane. Chaque bataillon fait la revue de ses troupes avant la grande fête de la langue française qui sera célébrée avec tant d'éclat cette année, du 24 au 30 juin, dans la vieille cité de Champlain. La province-mère compte des fils dans tous ces groupes épars. Elle s'est émue au récit de leurs luttes et de leurs souffrances, et, loyale à la devise de son blason: "*Je me souviens*," elle veut renouer les liens de famille qui nous rattachent à elle, et, par elle—par sa langue et sa foi—à l'âme même de la vieille France, toujours vivante dans l'âme canadienne, issue de la sève la plus pure et la plus chrétienne du vieux chêne gaulois.

C'est donc Québec qui sera le point d'attache pour la fédération de tous les groupes français d'Amérique. Il faut, comme on l'a déjà fait remarquer, que ce congrès soit le premier jalon d'une organisation nouvelle, qui puisse rallier tous les patriotes, sans distinction de parti, autour du drapeau de notre langue et de notre foi. Trop longtemps la politique nous a divisés, au bénéfice de nos adversaires et à notre propre détriment, pour que les vrais patriotes ne soient point avertis du danger qui menace la confédération canadienne elle-même et la paix de notre pays, si toutes nos forces vives ne sont pas groupées, au plus tôt, en un tout compact, pour faire pièce aux éléments de désagrégation anti-britanniques qui se manifestent, à périodes intermittentes, par l'abaissement des caractères et les empiètements de l'injustice.

Le contraste entre la conduite des politiciens et le sentiment véritable du peuple est aujourd'hui plus frappant que jamais: il démontre aussi avec plus d'évidence l'absolue nécessité d'une organisation appuyée sur des bases moins fragiles que celles des intérêts de parti.

Mais pour que cette organisation soit forte et efficace, il faut qu'elle se ramifie en autant de branches qu'il y a de groupes français. C'est déjà ce qui s'accomplit par la création de diverses sections du Parler Français. Ces sections à leur tour devront atteindre tout le peuple par la formation d'associations locales dans chaque paroisse française.

Le Comité Permanent de la Saskatchewan, pour sa part, étudie un projet de constitution dans ce sens, et s'adjoint des membres dans les principaux centres de la province qui travailleront, de concert avec lui, à mettre en pratique et à transformer en actes les idées fécondes émises au cours de notre récente convention.

Appel aux Canadiens de langue française d'Alberta

Edmonton, Alta., Mars, 1912.

Compatriotes,—

Comme vous l'avez sans doute appris, un événement unique se prépare qui sera l'aurore d'une ère nouvelle pour notre race en Amérique. Nous voulons parler du Congrès qui se tiendra en juin prochain dans la vieille capitale de Québec.

Le but de ce Congrès est d'unir en une Fédération nationale tous les groupes français de l'Amérique du Nord. Depuis longtemps la Société du Parler français au Canada rêvait de jeter les bases d'une organisation forte et solide pour assurer le maintien de notre race et des droits que la race française possède sur ce continent.

Pour mener à bien un si noble projet il faut grouper les initiatives éparses, unir les efforts individuels; en un mot, rapprocher les uns des autres les défenseurs de la nationalité française.

C'est pour répondre à l'appel de nos aînés de Québec qu'une grande Convention de toutes les personnes de langue française de la province d'Alberta est convoquée à Edmonton pour les 22 et 23 mai prochain. Cette Convention devra étudier les besoins et la situation des nôtres, et choisir des délégués pour le Congrès de Québec. Ces délégués iront représenter notre élément dans la vieille ville de Champlain et dire à nos frères des provinces sœurs qu'ici, sur cette terre ensoleillée de l'Alberta, il y a un grand nombre de compatriotes dont les cœurs battent à l'unisson du leur.

Compatriotes, nous sommes à un tournant de notre histoire: si nous ne voulons pas être noyés dans le grand Tout américain, si nous voulons conserver notre mentalité, il nous faut assurer la sauvegarde de notre langue. C'est un devoir qui s'impose.

Nous le devons à notre foi, puisque langue et foi sont inséparables; à la France, notre ancienne mère-patrie, dont le souvenir reste vivace sur les côtes de la Saskatchewan comme sur les rives du St-Laurent; nous le devons à l'Angleterre qui, par ses libres institutions se prête volontiers au maintien et à l'expansion de cette langue française, dont la culture est un élément nécessaire dans toute éducation supérieure, et un facteur indispensable dans notre civilisation moderne.

Le mouvement en Alberta prend des proportions grandioses sous le patronage des hauts dignitaires du Clergé et de tous nos hommes dirigeants. La réunion des 22 et 23 mai aura un rétentissement considérable et prouvera combien nous sommes, ce que nous voulons et affirmera que nous sommes décidés à vivre.

A l'œuvre donc, chers Compatriotes: formez vos comités d'organisation paroissiale: choisissez sans retard vos délégués à cette convention provinciale. Venez passer quelques jours dans la capitale d'Alberta, dont le promontoire dominant la Saskatchewan, vous rappellera le vieux Rocher de Québec, où vont se tenir les Assises du Génie français en Amérique.

Que les paroisses des comtés de St-Albert, Pakan, Calgary, Pincher-Creek, Athabasca, Red-Deer, Végreville, Esturgeon, Lac Ste-Anne, etc., que tous les centres français de la province nous envoient leurs délégués.

Compatriotes d'Alberta accompagnez vos délégués et nous serons heureux de fraterniser, de lier une amitié forte et indissoluble, cimentée par ce qu'il y a de plus sacré pour nous: l'amour de notre foi et de la Cause française en Amérique.

Pour le Comité Actif de la Convention de langue française en Alberta.

J. A. OUELLETTE,
Délégué Général.

ALEX. MICHELET,
L. A. GIROUX,
Secrétaires.

Lettre de S. G. Mgr Charlebois au "Patriote"

LEPAS, DISTRICT DU KEEWATIN
LE 19 MARS 1912.

A Monsieur le Directeur du "PATRIOTE DE L'OUEST"

Cher Monsieur,

Vous avez droit à toute ma reconnaissance pour la noble et courageuse attitude que vous avez prise, dans votre estimé journal, au sujet de la question des écoles du Keewatin.

Nous n'entrevoyons que trop les injustices qui se préparent contre nous; nous en mesurons toute la portée et en pressentons avec angoisse les conséquences funestes..

Et pourquoi ces injustices? Est-ce une faute, un crime, d'être la minorité? Pourquoi donc méconnaître ainsi, de parti pris, les droits du plus faible? Nos droits cessent-ils d'être des droits, là où nous ne sommes pas en majorité? Hélas, ceux-là même qui ont mission de nous protéger nous abandonnent..

Bien grande est donc notre gratitude envers ceux qui nous restent fidèles: je veux dire envers ceux qui restent fidèles au droit, à la justice, et qui soutiennent de tout leur pouvoir la cause des pauvres opprimés. A eux aussi nos félicitation: ils sont de ceux qui aiment la vérité, qui la recherchent, l'exposent, la défendent en amis sincères.

Continuez, Cher Monsieur, à combattre vaillamment le bon combat. L'union se fait déja, elle se fera plus vaste et plus solide, à mesure que vous éclairerez davantage l'opinion publique.

Nombre d'associations de paroisses, s'unissent pour réclamer les droits méconnus de leurs frères. C'est un beau mouvement que nous voudrions voir se généraliser rapidement.

Veuillez remercier pour nous les généreux amis de la justice, qui ont bien voulu nous donner cette grande consolation, au moment de l'épreuve. Leur beau geste nous a été d'un grand réconfort dans la cruelle déception que d'autres nous ont causée..

Nous ne perdons pas courage: nous croyons et disons avec vous tous que "*Le droit ne meurt pas*"..

Je bénis vos généreux efforts. Puissent-ils aboutir à l'union des esprits et des cœurs, qui sera le gage du triomphe final de notre cause sacrée.

OVIDE CHARLEBOIS, O. M. I.
Vic. Apost. du Keewatin

Approbation épiscopale

Lettre circulaire de Mgr Legal au Clergé de langue française du Diocèse de St-Albert

Le noble but que se propose la Société du Parler Français a toute Notre approbation et Notre entière sympathie. Nous prions donc MM. les Curés et les RR. Missionnaires d'aider de tout leur pouvoir M. l'abbé J. A. Ouellette et les autres délégués du Comité exécutif de la Convention de langue française d'Alberta dans l'organisation des comités paroissiaux qui vont être établis en vue du Congrès provincial du 22 mai prochain à Edmonton, et du grand Congrès national de juin à Québec.

Fait à Edmonton, le 19 mars 1912.

EMILE J. LEGAL,
Evêque de St-Albert.

Retour de S. G. Mgr Pascal

Nous apprenons avec un vif plaisir que Monseigneur l'Evêque de Prince-Albert s'embarquera le 13 de ce mois sur "La Savoie" pour revenir au Canada. Sa Grandeur a passé l'hiver en France pour prendre quelques mois d'un repos bien mérité. Nous espérons que Monseigneur sera bientôt parmi nous.

Paroisse française à Edmonton

S. G. Mgr Legal a divisé la paroisse de l'Immaculée Conception à Edmonton en deux nouvelles paroisses dont l'une sera française.

Celle-ci se compose d'environ 80 familles. M. l'abbé Ouellette y est nommé curé avec M. l'abbé J. Lapointe comme vicaire.

"La séparation a été effectuée dans un esprit de justice impeccable et à la satisfaction de tous les intéressés" nous dit le *Courrier de l'Ouest*.

L'incident de Bonne-Madone

Nous avons reçu de Bonne-Madone, cette semaine, une communication, sans signature responsable, au sujet de l'incident mentionné dans notre dernier numéro.

On est prié de remarquer que nous nous sommes bornés à la publication, sur demande expresse, d'un document qui était déjà du domaine public et que d'ailleurs ces sortes de difficultés doivent se règler avec l'administration diocésaine.

Le Bill du Keewatin à la Legislature du Manitoba

Ce bill a été adopté à l'unanimité sans aucune opposition.

Pelerinage à Ste Anne de Beaupre

MM. les abbés A. P. Bérubé et L. P. Gravel ont été chargé d'organiser le pèlerinage à Ste Anne de Beaupré qui aura lieu au mois de juin à l'occasion du Congrès de Québec.

Prorogation du Parlement

La session fédérale a été ajournée le 1er avril. Le Sénat qui a adopté le bill du Keewatin sans amendement a cependant refusé d'en adopter trois autres, au sujet de la Commission du Tarif, des grandes routes, et du chemin de fer Témiscamingue.

Nominations de candidats

Diverses nominations de candidats se font dans la Saskatchewan en vue des prochaines élections provinciales Le comté de Humboldt a offert la candidature à l'hon. M. Turgeon, le comté de Duck Lake ayant été supprimé par la redistribution électorale.

Les élections de la Colombie Britannique

Le gouvernement conservateur McBride a remporté une victoire complète. Un seul oppositionniste est élu. Une quinzaine de candidats perdent leur dépôt.

Delmas

—Il y a de nombreux visiteurs à Delmas tous les jours.

—M. McGuire, de Paynton, est venu parmi nous. Il a acheté une maison et trois lots au coin de la rue Principale et la rue Prince.

—On parle d'avoir un chef de gare au mois d'avril.

—M. A. Chassé a vendu un quart de section de terre pour le montant de $2,400.

—M. A. Gigot est revenu de Jack Fish avec ses hommes pour construire plusieurs bâtisses à Delmas.

—M. et Mme Alain se réjouissent de la naissance d'un joli gros garçon.

Battleford

Le printemps commence à se faire sentir, notre ville se réveille de la torpeur de l'hiver et chacun se ressent, dans sa sphère, de la nouvelle saison ; on entend partout le bruit du marteau, qui détruit l'ancien, pour faire surgir du neuf et du chic : les ouvriers sont nombreux, et 1912 est décidement l'ère du progrès pour notre ville.

Les entrepôts de la Cie McDonald, marchands en gros, avancent rapidement et seront bientôt prêts pour recevoir un stock complet. Tous les lots de la Subdivision Watt, ont été vendus, en 24 heures, en un clin d'œil, comme par enchantement, (j'allais dire comme par encantement.)

Une demande à été faite au Conseil, pour obtenir un service permanent, jour et nuit, de lumière électrique ; ceci permettrait à plusieurs industries de se servir de l'électricité, comme force motrice, plus économique et plus commode.

Voici quelques-unes des ventes de lots, ces derniers jours: 29½ pieds sur la 22e rue, $250.00 du pied : 3 lots sur le 2e ave, $175.00 du pied : un lot sur la 22e rue, $7,000.00 un autre $175.00 du pied : 3 lots sur la 21e rue $10,000; un lot en face de l'Hôtel Queen, $1,700.00. Les agents d'immeubles sont très affairés, et tous les jours, des ventes importantes se font, à la satisfaction des acheteurs et des vendeurs.

Notes Personnelles

Le Dr Ewart, de St. Clair, Mich. vient d'ouvrir un bureau de dentiste : le Dr nous dit que c'est la bonne renommée de Battleford, connue au loin, qui lui a fait choisir notre ville de préférence à d'autres, peut-être plus en vue, mais dont les chances de succès sont moins certaines.

Le docteur Millan, ferme son bureau de North-Battleford, pour se fixer définitivement à Battleford, et consacrer tout son temps, à sa clientèle, toujours plus nombreuse de Battleford.

Notre maire, M. Earle et M. McCormick, sont allé à Saskatoon pour faire valoir les droits de la ville, devant la commission de chemins de fer, relativement au présent service du C. N. R.

M. Quell de Montrose, Mich., vient de s'installer en ville avec sa famille, et va probablement se livrer au commerce.

Madame McGinnis, a vendu, ses deux maisons pour un joli prix, et doit se faire construire de suite une magnifique résidence.

Monsieur Gagnon s'est trouvé frappé subitement d'une faiblesse générale, qui menace d'avoir des complications sérieuses.

M. Adams, notre Secrétaire-Trésorier Municipal, à présenté sa démission au Conseil : pour pouvoir s'occuper exclusivement d'un *Ranch* important, qu'il possède au Nord : cette démission a été acceptée avec regret : ce monsieur s'est toujours occupé de cœur et d'âme des intérêts de notre ville : il a vendu sa résidence pour $7,000.00.

Un nouvel avocat vient de nous arriver, dans la personne de M. Sparling, faisant société avec M. Earle.

M. Branter, nous est revenu, pour ouvrir un salon de coiffeur : ce sera le troisième.

Faits Divers

Le C. P. R. a obtenu sa charte pour une ligne de Asquith à Battleford.

Près de 300 ouvriers vont être employés, à la construction de l'Asile Provincial, durant la saison ; les personnes désirant du travail pourraient s'adresser à la "Building Construction Co. Ltd." Box 218, Battleford, Sask.

Un magnifique (Block) en briques, solides, de 40x80, à 3 étages, avec soubassements complets, va se construire au coin de la 2e ave et de la 27 rue.

50 milles de la ligne Saskatoon-Battleford, Grand Tronc, seront construits cette année.

La Banque des Marchands vient d'acheter du Juge Prendergast, pour la somme de $7000 le lot qui fait face au Bureau de Poste, à l'ouest ; ce sera notre quatrième banque.

La Chambre de Commerce, par l'entremise de M. Noël, son président, vient d'obtenir du Conseil de Ville la somme de $3000, comme aide au bureau de publicité et de réclame.

Le 2e pont du Grand Tronc à l'ouest de la ville, est presque terminé, et déjà les contracteurs offrent en vente, à prix réduits, leurs chantiers provisoires établis pour cette construction.

Pendant six semaines, à partir du 1er mai, il y aura, à Battleford, une Ecole d'Instruction pour les officiers et les hommes du 22e Régiment de Cavalerie Légère.

M. Smith, surintendant de la Western Foundry, de Saskatoon, a acheté les batiments et le stock de la fonderie locale : il doit y installer pour $5000 de machines nouvelles ; cette industrie emploiera un bon nombre d'ouvriers.

Toutes les compagnies de chemin de fer ont l'œil ouvert sur Battleford, pourquoi les particuliers n'en feraient-ils pas autant ? En vous installant à Battleford, ou en y achetant des lots, vous ne courez aucun risque, comme vous voyez tout s'annonce pour le mieux et le plus pessimiste y trouverait son content. Pour tout renseignement, adressez à M. L. P. O. Noël, président de la Chambre de Commerce, qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements désirés.



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou a la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut etre faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frere ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS. - Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possedée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps necessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisee de cette annonce ne sera pas payée.